

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 7 décembre 2015**

Présidence : M. Claude FARINE

**1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BUCHS Patrick, DESPONDS Vincent, DOUSSE Jean-Robert, DUPUIS Pierre-Alain, FAVRE Suzanne, HANHART Jacques, KARCHER Christian, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, PIEREN Taïna, TSCHUY Frédéric, ULDRY Doris, VOGEL Jürgen, VUAGNIAUX Christine, VUILLE Caroline

Absents : DELISLE Alzira, HART Darren, MARQUES Manuel

**2. Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute un point 21 bis : Réponse à l'interpellation de Mme Florence DARBRE GUBBINS concernant la fresque de Bodjol à l'école de Marens.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président donne lecture des lettres de démission du Conseil de MM. Yvan CORNU, SOC et Pierre-Alain DUPUIS, VERTS.
- Le Bureau a débattu des élections communales du 28 février prochain qui seront doublées de quatre votations fédérales. Nous avons besoin d'une centaine de scrutateurs ce qui sera une bonne occasion pour les élus et les nouveaux candidats de montrer leur engagement citoyen. M. le Président a soumis aux chefs de groupe la proposition que chaque groupe politique se charge de trouver, en fonction du nombre de Conseillers actuels, une moitié de conseillers actuels et une moitié de nouveaux candidats. Tous les groupes sont d'accord avec cette proposition et il demande de communiquer au secrétariat la liste des scrutateurs d'ici au 15 janvier.
- M. le Président détaille les manifestations auxquelles il a participé, soit l'AG de la Fédération vaudoise de coopération à Mies, le vernissage des photographies d'Olivier Robert au Musée du Léman, l'inauguration de la voirie, l'association culturelle des Albanais et la remise du mérite citoyen.

**5. Communications municipales**

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Olivier MONGE par rapport aux abribus. Il rappelle que la volonté de la Municipalité est de proposer aux usagers un équipement adapté à l'espace public tant du point de vue fonctionnel que du point de vue esthétique. Le préavis N° 158 avait pour objectif de développer un projet d'abribus modulaire avec un principe d'assemblage préfabriqué et capable d'être installé sur n'importe quel site sans modification du sol. Dès lors, dans le cadre de l'étude, l'abribus devait répondre à toute une série de critères d'appréciation contraignants tels que qualité urbanistique, respect de l'environnement

urbain, qualité technique, adaptabilité au site, largeur des trottoirs, pente et qualité d'entretien pour les réparations et incivilités, contraintes auxquelles un abri « catalogue » ne pouvait pas répondre. Aujourd'hui le projet est bloqué en raison d'un recours déposé auprès de la Cour de Droit Administratif et Public suite à l'adjudication du marché. Raison pour laquelle, cette semaine un abri provisoire en bois sera installé à l'avenue Edouard-Rod en complément pour cet hiver.

M. le Municipal informe encore le Conseil que ce mercredi des contes de Noël pour les enfants « Noël au Château » auront lieu durant l'après-midi. Pour les adultes, les lettres du Père Noël de Tolkien seront contées mercredi 16 décembre à la bibliothèque. Le film de Noël « Les saisons » de Jacques Perrin et Jacques Cluzaud sera projeté samedi 12 décembre, organisé par Visions du Réel. Enfin, il signale l'ouverture et la gratuité des trois musées de Nyon les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 janvier 2016.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale que des flyers concernant les carnets de 10 tickets de bus sont disposés sous les tables. Elle répond ensuite à M. Victor ALLAMAND concernant les pistes cyclables. Elle rappelle que le contre-sens cyclable est une mesure simple, peu coûteuse et efficace pour compléter le réseau. Elle permet d'offrir des liaisons plus directes aux cyclistes sans impacter la fluidité du trafic automobile. En Suisse, Genève compte 22.8 km de contre-sens cyclable, Nyon n'innove donc pas. Delémont et Fribourg l'ont également généralisé. En France et en Belgique, le contre-sens cyclable est même obligatoire dans les zones 30. Les mesures mises en place n'ont donc rien d'expérimental, ni de novateur. Elles visent à faciliter la pratique du vélo en ville afin d'augmenter la part de ce mode de transport dans le total des déplacements. Concernant les grilles d'évacuation, Mme la Municipale fait remarquer qu'elles sont toujours positionnées en bord de chaussée, pour recueillir les eaux. Les cyclistes circulant également en bord de chaussée, avec ou sans bande cyclable, il est inévitable que certaines grilles se retrouvent sous leurs roues. Toutefois, celle à la rue St-Jean présente en effet un affaissement marqué, inconfortable pour les vélos, qui sera corrigé ce printemps.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Sacha SOLDINI concernant la récupération du mobilier à l'école du Couchant A. Elle précise qu'il n'a pas été jugé utile de lancer un appel public car un important travail de recyclage, de récupération ou d'échange de matériel a été organisé d'entente avec la direction de l'établissement primaire et en collaboration avec le service de maintenance. Tout le mobilier encore utilisable a été récupéré et a permis de remplacer du matériel usagé dans différentes écoles. Le solde du mobilier était en mauvais état et est parti à la démolition. Par ailleurs le matériel scolaire (livres, jeux, crayons, etc...) est propriété de l'établissement scolaire et la direction de l'école est seule compétente pour décider de sa récupération ou de sa destruction.

Mme la Municipale répond encore à M. Jean-Pierre VUILLE concernant la convention avec l'UEFA. Elle signale que le service SMM rencontre les services de l'UEFA quatre fois par année. En 2015, ces réunions ont eu lieu les 28 janvier, 28 avril, 3 juillet et 9 décembre. Par ailleurs de nombreuses séances entre les deux parties ont lieu régulièrement avec des organisateurs de manifestations sportives à Colovray, tels que le triathlon, les journées sportives du gymnase ou les joutes sportives des écoles. Concernant les clubs sportifs qui utilisent les infrastructures du centre, le service SMM a l'occasion à maintes reprises de les rencontrer, lors de séances spécifiques, entraînements, matchs ou lors d'assemblées de l'ASSN. La commission des sports est informée régulièrement des points relatifs au centre sportif de Colovray. Elle rappelle finalement que SMM a un bureau ouvert 7 jours sur 7 et répond volontiers aux clubs qui le demandent.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS donne diverses informations au Conseil. Il signale que la direction générale des douanes et l'Office fédéral de l'Environnement ont décidé d'augmenter la taxe CO2 la passant de CHF 60.- à CHF 82.- par tonne pour 2016. L'impact de la taxe sur les ventes de gaz passera de CHF 1,093 par kw/h à CHF 1,517. Les Services Industriels et la Municipalité ne peuvent que l'appliquer. Au niveau de l'éclairage public, la Municipalité tente d'économiser de l'électricité notamment en diminuant la puissance de l'éclairage de 50% entre 0h.30 et 5h. Dès le 1er janvier 2016, cette plage débutera à minuit. Concernant la géothermie, la phase C, pour laquelle un crédit de CHF 250'000.- avait été accordé (préavis 70/2012), arrive à son terme le 31 décembre. Cette phase a permis de confirmer le potentiel

du site retenu dans les environs de Gland sur la commune de Vinzel. Les prochaines étapes seront les suivantes : création d'une SA en mains des quatre associés (avril 2016) et financement des prochaines étapes (préavis prévu pour février 2016), mise à l'enquête publique d'un PPA, demande des autorisations de forage, finalisation des études (environnement, source, géologie), forage planifié entre 2018 et 2019. Il donne également quelques chiffres sur les clients éligibles pour l'électricité. Cela représente, sur la base des statistiques 2014, 118 clients consommant 47 489 000 kw/h, soit environ 51% de l'énergie vendue. Dix clients ont été fidélisés par les SI depuis la libéralisation représentant 7,6% d'énergie vendue. Cinq de ces clients ont été acquis en 2015. Quinze clients, sont fournis par des concurrents depuis la libéralisation représentant 16% de l'énergie vendue, onze clients ont été perdus entre 2009 et 2015 et quatre autres en 2015. Les plus grands clients perdus ont pour raison essentielle, le fait qu'ils sont des clients multi-sites (Migros, Changins, etc..) qui ont des centrales ailleurs, regroupées au sein de centrales d'achats nationales. Les prix pratiqués par ces concurrents sont très bas, hors de portée des SI. Actuellement, les SI fidélisent les clients de taille moyenne parmi les éligibles, avant que les concurrents n'attaquent trop fortement ce secteur. Un travail conséquent est fait pour les fidéliser.

**6. *Rapport N° 238 concernant le budget 2016 - Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels et crédits d'entretien constructif - Plan d'investissements 2016-2019***

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

En préambule, M. le Rapporteur tient à remercier M. Yvan CORNU pour ses bons et loyaux services au sein de la COFIN qu'il a présidée durant deux ans. Il lui transmet ses vœux de succès pour la suite, ce qui est chaleureusement applaudi. Il signale encore que la COFIN a élu M. Franck MARTINET, VERTS, au poste de vice-président.

M. le Président explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les crédits d'extensions des SI seront discutés et votés. Enfin, la parole sera ouverte sur le plan d'investissement qui ne fait pas l'objet d'un vote. Une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale. A la fin, la discussion sera ouverte sur les crédits d'entretiens constructifs qui font l'objet du 2<sup>e</sup> amendement, mais qui ne sont pas liés directement au budget.

La discussion générale est ouverte.

M. Bernhard WILLI fait constater que le 9 novembre les Conseillers ont reçu le budget 2016. Selon le rapport, la Cofin a rédigé le rapport le 17 novembre. Par conséquent, il restait aux Conseillers 8 jours pour étudier les documents du budget de 128 pages. Cela n'est pas correct, voire impossible pour les Conseillers de poser des questions aux membres de la Cofin qui, à leur tour, devraient retourner auprès des services pour avoir des réponses. Il est déjà intervenu le 11.12.2012 et le 7.10.2013 au Conseil communal pour que les Conseillers reçoivent le budget plus vite. Il se demande pourquoi dans certaines villes, les Conseillers reçoivent les budgets plus vite qu'à Nyon où ce n'est pas possible. Les données de l'Etat sont accessibles par toutes les communes du canton en même temps. Par conséquent, il insiste une fois de plus pour demander à la Municipalité de recevoir au moins le brouillon de budget en même temps que les membres de la Cofin ou le préavis définitif du Conseil communal au moins 30 jours avant le dépôt du rapport de la commission.

M. le Municipal Claude ULDRY lui rappelle qu'il n'est pas possible de faire plus vite, comme déjà expliqué. Il y a une ville qui fait mieux, c'est Gland, mais il ne sait pas comment cela est possible. D'un autre côté, il signale qu'Yverdon vient de déposer son budget. On leur reproche souvent que les chiffres ne sont pas assez justes, notamment concernant la péréquation dont les chiffres arrivent fin septembre. Il fait au mieux, mais ne peut pas aller plus vite, ni la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

**Chapitre 1 Administration générale pages 12 à 28**  
**Charges CHF 21'141'880.- Revenus CHF 4'144'382.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 2 Finances pages 29 à 33**  
**Charges CHF 33'772'627.- Revenus CHF 110'738'550.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 3 Domaines et bâtiments pages 34 à 45**  
**Charges CHF 13'189'430.- Revenus CHF 4'235'120.-**

La discussion sur l'amendement est ouverte.

Amendement de la COFIN aux nos de comptes 340 Maintenance

| Comptes     | Budgétisation année complète | AMENDEMENT<br>Budgétisation 6 mois (effectif sur 2016, selon préavis 179) | Soldes des comptes avant amendement | Soldes des comptes après amendement |
|-------------|------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 340.3011.00 | 167'196                      | 83'598  | 2'727'100                           | 2'643'502                           |
| 340.3030.00 | 15'140                       | 7'570   | 249'400                             | 241'830                             |
| 340.3040.00 | 26'410                       | 13'205  | 412'100                             | 318'895                             |
| 340.3050.00 | 8'288                        | 4'144   | 131'300                             | 127'156                             |
| Total       | 217'034                      | 108'517   | 3'519'900                           | 3'411'383                           |

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 81 oui et 1 abstention.

**Chapitre 4 Travaux et environnement pages 46 à 55**  
**Charges CHF 20'556'800.- Revenus CHF 10'729'650.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 5 Instruction publique et cultes pages 56 à 61**  
**Charges CHF 1'696'400.- Revenus CHF 900'176.-**

La discussion est ouverte.

M. Laurent MIEVILLE fait remarquer que le Grand Conseil a mis en évidence une augmentation budgétaire d'un transfert de charges entre les communes et le canton. Il intervient au sujet des comptes 510.3662.00 et 02 à la page 56. Le canton a sous-estimé le transfert de charges entre les communes vers le canton pour un montant de CHF 2 millions que les communes ne devront pas payer. Les détails de ce montant n'ont été connus qu'il y a deux semaines et il a demandé si ce montant était inclus dans le budget. Il lui semble important, pour l'année prochaine, de traiter ceci en COFIN et de voir exactement, en fonction des critères précis qui ont été fixés très récemment par le DIP, dans quelle mesure ceux-ci impactent spécifiquement et allègent le budget communal de façon à pouvoir les adapter. La

Conseillère d'Etat était elle-même étonnée de l'impact de la LEO qui n'était pas prévu à ce niveau.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ fait remarquer que les montants pris en charge par le canton sont clairs. Selon l'article 132 de la LEO, le coût des enseignants et accompagnants J&S lors de camps sont pris en charge par le canton. Seul le montant que cela représente n'avait pas été bien évalué, par contre les directeurs en ont tenu compte dans leur budget. Il faut également savoir que l'année prochaine il y aura la bascule Harmos pour la commune de Nyon et le coût de celle-ci n'est pas facile à évaluer. Par contre, les montants par élève sont clairement définis et le budget correspondant. Les directives du canton ne sont, par contre, pas encore très claires sur la manière d'être remboursé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

|                   |                         |                                |
|-------------------|-------------------------|--------------------------------|
| <b>Chapitre 6</b> | <b>Police</b>           | <b>pages 62 à 68</b>           |
| <b>Charges</b>    | <b>CHF 17'696'400.-</b> | <b>Revenus CHF 5'556'743.-</b> |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

|                   |                          |                                |
|-------------------|--------------------------|--------------------------------|
| <b>Chapitre 7</b> | <b>Affaires Sociales</b> | <b>pages 69 à 77</b>           |
| <b>Charges</b>    | <b>CHF 41'552'116.-</b>  | <b>Revenus CHF 4'556'300.-</b> |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

|                   |                             |                                 |
|-------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| <b>Chapitre 8</b> | <b>Services Industriels</b> | <b>pages 78 à 84</b>            |
| <b>Charges</b>    | <b>CHF 38'917'203.-</b>     | <b>Revenus CHF 41'417'091.-</b> |

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Crédit d'extensions des Services Industriels<br/>pour un montant de CHF 4'900'000.-</b> | <b>pages 86 à 89</b> |
|--|----------------------|

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

|  |                        |
|--|------------------------|
| <b>Plan d'investissement 2016-2019</b> | <b>pages 104 à 107</b> |
|--|------------------------|

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion finale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion sur les points 3, 4 et 5 des conclusions du préavis est ouverte.

M. Luciano DE GARRINI explique que la COFIN a estimé que ces travaux doivent faire l'objet d'un préavis spécifique de la même manière que pour les travaux des routes. Cela permettrait de clarifier la situation entre les travaux d'entretien qui passent par le budget de fonctionnement ou des travaux plus élaborés qui doivent passer par voie de préavis. La COFIN a voulu marquer ceci et proposer au Conseil de passer par voie de préavis pour ces travaux. La COFIN tient de souligner qu'elle ne suggère pas de refuser les travaux en tant que tels, mais de remettre ces dossiers à une commission ad hoc.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise qu'il s'agit d'entretien constructif, principe qui n'a pas été appliqué ces dernières années et qui mérite d'être mieux expliqué. Il s'agit de maintenir la valeur d'investissement du patrimoine routier, des rives du lac ou du réseau d'assainissement. Il propose un compromis : s'agissant de l'entretien constructif des rives du lac, une commission avait proposé de mettre un montant au budget pour les années bissextiles, pour pouvoir traiter ces questions et il suggère de garder ce montant. Concernant l'assainissement des eaux, par cohérence avec les Services Industriels, il précise que l'on entretient sous terre ce qui est nécessaire pour maintenir la valeur et il demande de garder également ce montant, au même titre que les crédits d'extension des SI.

M. Jacky COLOMB précise que les crédits du point 4 avaient été supprimés, car il lui semble qu'un montant de CHF 1'800'000.- qui s'était accumulé et donnait le sentiment qu'il y avait beaucoup d'argent et de possibilités de réaliser des travaux sans l'accord du Conseil. Il trouve que CHF 700'000.- est une somme importante qui doit préfigurer des travaux qui peuvent justifier un préavis. En ce qui concerne l'entretien des rives du lac, il lui semble qu'on a déjà eu deux préavis sur le sujet et que l'on devrait connaître les points faibles et un préavis devrait être présenté toutes les années bissextiles.

M. Luciano DE GARRINI répète que la COFIN n'a pas du tout traité ces sujets car ils ont considéré que cela devait être fait par une commission ad hoc. La position de la COFIN est claire et il demande de refuser les trois points.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle, concernant le point 3, qu'il s'agit de faire les travaux cette année encore comme prévu sur la partie érodée qui s'effondre près de la passerelle de la plage. Il demande s'il va falloir un préavis d'urgence vu le temps que cela prend en passant par une commission. Il recommande de voter le point 3.

M. le Municipal Olivier MAYOR le rassure en précisant que le préavis voté cette année, est dépensé cette année, car il concernait des travaux relativement urgents. Il s'agit de deux choses différentes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2016 dont les totaux se présentent comme suit :

|                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| Charges :                  | CHF 188'416'699.-      |
| Revenus :                  | CHF 182'279'012.-      |
| <b>Excédent de charges</b> | <b>CHF 6'137'687.-</b> |

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2016, soit :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Service des eaux                                  | CHF 1'432'000.-        |
| Service de l'électricité et de l'éclairage public | CHF 2'460'000.-        |
| Service du gaz                                    | CHF 1'008'000.-        |
| <b>Total des extensions</b>                       | <b>CHF 4'900'000.-</b> |

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant. Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés ;

3. de refuser à la Municipalité le crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'entretien constructif 2016 des rives du lac.
4. de refuser à la Municipalité le crédit de CHF 710'000.- HT pour l'entretien constructif 2016 du réseau routier.
5. de refuser à la Municipalité le crédit de CHF 200'000.- HT pour l'entretien constructif 2016 du réseau d'assainissement des eaux.

6. de prendre acte du plan d'investissements 2016-2019.

Les points 1 et 2 du préavis amendé sont acceptés par 68 oui, 1 non et 13 abstentions.

Le point 3 du préavis est refusé par 67 non, 7 oui et 4 abstentions.

Le point 4 du préavis est refusé par 73 non, 1 oui et 7 abstentions.

Le point 5 du préavis est refusé par 64 non, 10 oui et 8 abstentions.

Le point 6 du préavis est accepté par 59 oui, 8 non et 14 abstentions.

**7. *Rapport N° 242 en réponse au postulat du Parti socialiste et des Verts pour la création d'un réseau cyclable intercommunal***

Rapporteur : M. Maurice FREI

La discussion est ouverte.

Mme Aline ANGELI apporte quelques remarques sur le sujet. Elle rappelle que les auteurs de ce postulat demandaient qu'un projet de réseau cyclable avec les communes voisines soit établi sur le même modèle que le plan de mobilité douce. Outre les multiples justifications au sujet du travail effectué, des difficultés rencontrées par rapport à des refus du Conseil communal, du poids donné au Conseil Régional, les réponses s'articulent autour de considérations peu précises sur ce qui va se faire prochainement. Elle fait partie des personnes impatientes qui estiment que la chose du vélo n'avance pas assez vite à Nyon et elle regrette qu'une attitude plus proactive ne se fasse sentir à ce sujet. En ce qui concerne le réseau continu entre l'école du Rocher et de Prangins, elle se demande pourquoi il faut attendre le programme de réalisation des écoles. Elle se demande si l'on doit systématiquement passer par le Conseil Régional ou si l'on ne peut rien faire avant en matière de contacts informels en contactant la Municipalité voisine. Lors du dépôt du postulat, il a été fait de même à Eysins et Prangins et elle demande si l'on a des réactions de ces communes. Elle n'affirme pas que rien ne se fait à ce sujet, mais elle remet en question une vraie volonté de la Municipalité pour faire avancer la réalisation d'un réseau routier cyclable. Beaucoup d'encre coule sur le papier, peu de peinture sur le goudron. Elle rappelle qu'en 2000, le parti socialiste était intervenu pour la liaison entre l'école du Rocher et celle de Prangins pour avoir un réseau continu et protégé. A l'heure actuelle peu de mètres de peinture ont été posés sur ce trajet.

M. Pierre WAHLEN signale que le Conseil Régional s'est saisi du sujet et qu'un préavis sera déposé dans deux jours au conseil intercommunal et qui va donc avancer.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY trouve Mme Angeli un peu injuste. Comme discuté dans la commission, un projet de réseau est à l'étude dans le cadre du Conseil Régional et la ville de Nyon y participe activement. Elle rappelle que l'on ne peut pas intervenir sur les communes voisines. Concernant sa frustration au sujet des réalisations, qu'elle partage, elle espère que le Conseil a compris que son intervention lui est plus destinée qu'à la Municipalité, car elle estime avoir fait preuve d'une volonté assez bien exprimée de développer le réseau cyclable et toute la mobilité dans la ville, mais ils ne peuvent pas aller plus vite que ce que le Conseil les autorise. Elle rappelle que le cheminement entre les deux écoles aurait pu bénéficier d'une partie d'un réseau cyclable à la Redoute et qui a été refusé, de même que celui de la route du Stand. Il est décourageant pour les services qui s'engagent de voir le travail qu'ils mènent ne pas être suivi par le Conseil. Elle espère que la future Municipalité gardera le même enthousiasme et que le Conseil comprendra qu'il est indispensable pour la vie des gens de la cité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



Au vote, le Conseil décide par 63 oui, 6 non et 13 abstentions :

- d'accepter de prendre acte du rapport municipal N° 242 valant réponse au postulat pour la création d'un réseau cyclable intercommunal, déposé le 27 avril 2015 par le Parti socialiste et Les Verts.

## **8. Propositions individuelles**

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND signale qu'un bout de barrière qui était constamment posé sur le trottoir du carrefour en haut de l'avenue Reverdil avait finalement été enlevé. Malheureusement, il se trouve à nouveau sur le trottoir, ce qui est très gênant pour les utilisateurs du trottoir. Elle demande de l'enlever définitivement.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES donne lecture d'une intervention de M. Patrick BUCHS, président de la commission traitant de l'Usine à Gaz. Comme paru dans la presse, la commission chargée du rapport sur le projet d'Usine à Gaz n'a pas encore rendu son rapport. Suite aux propos tenus dans la presse par la Municipalité, il lui a semblé important, en tant que président de cette commission, de faire une information auprès du Conseil Communal. La Municipalité semble indiquer que le retard serait dû à la commission. Or, même si le Conseil avait accepté la construction de cette deuxième salle en novembre, le projet ne se ferait toujours pas. La cause étant simple : dans le même temps que le travail de la commission, un permis de construire a été mis à l'enquête. Mise à l'enquête qui a vu plusieurs oppositions. Ces oppositions doivent être traitées et cela prendra du temps. Mettre le retard sur le dos de la commission est, de la part de la Municipalité, déloyal et faux. Un projet de rapport avait été préparé, lorsque plusieurs problèmes liés au projet ont été portés à la connaissance de la commission. On peut notamment citer une opposition au Plan de Quartier, faite en 2004, et qui n'a jamais été levée par le service d'urbanisme. Cette erreur peut purement et simplement invalider le Plan de Quartier. Rappelons-nous de ce qui s'est passé à l'Esp'Asse où un projet n'a jamais vu le jour à cause de servitudes. Ou encore de l'EVAM aux Tines, qui fut avorté par des problèmes de convention avec les propriétaires. Sur ces questions, la Municipalité a indiqué à la commission qu'un avis de droit était en cours. La commission a estimé, à juste titre, qu'il était beaucoup plus sage d'avoir des réponses précises, afin d'arriver devant le Conseil Communal en ayant tous les éléments à sa disposition. Il est bon de rappeler que le rôle d'une commission ad hoc est quand même d'étudier le projet afin de préavisier auprès du Conseil si l'investissement vaut la peine ou non. Les problèmes qui ont surgi, quelques jours seulement avant la date de dépôt des rapports étaient suffisamment inquiétants pour que nous ayons des réponses plus précises qu'un simple : « un avis de droit a été demandé ». Il ne peut que regretter l'attitude de la Municipalité qui a mis la faute sur la commission de retards qui ne sont en rien de son fait. La commission a fait son travail en étudiant au mieux ce projet pour le Conseil Communal. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans ce dossier. Il espère que chacun retrouvera un peu de calme et de sérénité dans ce dossier, afin de pouvoir terminer le travail et venir devant le Conseil avec l'ensemble des réponses à des questions légitimes.

M. Philippe GLASSON revient sur les propos du président de la commission pour l'Usine à Gaz. Il a fort civilement expliqué que celle-ci faisait son devoir et même qu'elle fait le devoir qui aurait dû être fait en amont et par d'autres. On peut effectivement trouver, comme la Municipalité, négligeable, futile, voire superfétatoire, de ne pas avoir de plan de quartier, de mettre 11 ans à s'occuper des oppositions, de construire un mur de 400 m3 en dehors du périmètre constructible, de ne pas demander aux voisins la permission d'ancrer ce même mur sous leur maison, de ne pas pouvoir respecter les servitudes de passage en-dessus de cette parcelle, de ne pas avoir fait d'études hydrologiques en raison de la présence du lac et de sources sur cette parcelle. En dehors de tout ça, il subsiste encore quelques trouvailles qui démontrent l'amateurisme ambiant. Personne ne sait comment les hauteurs maximales seront respectées avec l'obligation de mettre sur ce toit végétalisé des panneaux solaires. Pour financer tout le mobilier, il y a exactement CHF 350'000.- alors qu'il y a 229 sièges et que le prix minimum du siège le plus basique est de CHF 400.- ce qui représente un total largement supérieur. Il est d'avis que tous les avis de droit, toutes les mises à l'enquête, tous les

compléments d'information ne feront jamais de ce préavis un document convenable. Il suggère à la Municipalité de le retirer pour revenir avec quelque chose de sérieux.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il y a un gros malentendu. Premièrement, ils n'ont jamais dit que le retard était provoqué par la commission. Ce retard est certes dommageable, ce qui sera expliqué à la commission. Par contre, il revient sur le rôle de la commission. Celle-ci avait fait un rapport, puis un Conseiller a, le jour avant le dépôt, amené toute une série de questions qui viennent directement d'un voisin qui a fait opposition. Cela revient presque à faire siéger ce voisin au sein de la commission pendant que la Municipalité ne peut pas se prononcer. Ceci donne un poids extrêmement fort à l'opposant alors que dans beaucoup d'autres situations, le crédit est voté avant la mise à l'enquête. C'est afin de ne pas perdre de temps, que la mise à l'enquête a déjà été faite. Toutefois, il faut noter que dans chaque mise à l'enquête, il y a des oppositions. Les opposants, plus ou moins bien conseillés par des avocats plus ou moins bien expérimentés dans le domaine de la construction, vont amener un certain nombre d'arguments. Traiter les oppositions est le travail quotidien de la Municipalité. L'opposant n'a pas forcément raison, tout doit être analysé, discuté dans le but de trouver des solutions et des compromis. Des questions extrêmement techniques ont simplement passé de l'opposant à la commission. Cela met l'autorité en général, Conseil communal et Municipalité, dans une position très inconfortable et donne un poids énorme à l'opposant, car dans ce cas, il devient l'élément déterminant pour que la commission rapporte, alors que dans d'autres cas de figure, le Conseil vote et ensuite on va traiter les oppositions. Il y a des questions extrêmement techniques, mais pas d'ancrage sous la maison d'un voisin. Il est vrai qu'une opposition n'est pas levée mais qui ne génère pas de préjudice et un arrangement va être trouvé avec le voisin, car le plan de quartier a été légalisé. Tous ses droits ont été respectés, mais il y a un service qui s'occupe de lever les oppositions, ce n'est pas le rôle de la commission de se déterminer, ce n'est pas de sa compétence. Il précise qu'ils n'accusent pas la commission de retarder le projet, mais il a un doute qu'elle soit en train de s'occuper d'un dossier qui ne la concerne pas. Une séance est prévue le 7 janvier, lors de laquelle les arguments seront expliqués, mais dans le cas précis, le fait de reporter le débat met la Municipalité dans une position beaucoup plus fragile par rapport aux opposants et ceci est regrettable.

M. Philippe GLASSON revient sur les propos du syndic et estime qu'on essaie de faire taire les commissions. On peut aussi faire comme avec la commission Luna et lui tordre le bras pour accepter. On est en train de dévaloriser le travail des commissions. Si elles ne peuvent pas aller investiguer, demander à des citoyens du périmètre concerné ce qu'ils en pensent, ce n'est plus la peine d'avoir des commissions.

M. Jacky COLOMB serait d'accord avec le syndic que ça ne les concerne pas, mais lorsque l'on comprend que depuis 2004 une opposition n'a pas été levée et que l'on connaît les conséquences lorsque l'on essaiera de la lever (recours à la CDAP, voire au TF), on sait que cela prendra du temps. Dès lors, on peut légitimement s'en inquiéter.

M. Alexandre DEMETRIADES précise que l'intervention de M. Buchs était en son nom propre et pas au nom de la commission, de même que les interventions de MM. Glasson et Colomb. Il trouve scandaleux que la défense d'intérêts privés soit relayée dans une commission, et étonnant que l'on fasse un débat de choses qui se passent en commission et qui sont censées ne pas être divulguées, car très importantes. Il regrette ce qui est en train de se passer.

Mme Béatrice ENGGIST fait remarquer que sur la route réservée au bus, entre le Chemin des Tines et la Route du Boiron, la Municipalité a mis en œuvre les travaux nécessaires à la création de deux nouveaux arrêts de bus, l'un en face de l'autre. Pour ce faire, il a été nécessaire de modifier et d'élargir l'accès de la route réservée au bus débouchant au giratoire de la route du Boiron, afin de lui permettre d'emprunter ce tronçon dans le sens inverse. Les travaux ont duré environ 3 semaines. Or, lors d'un test, il s'est avéré que le bus ne pouvait pas passer car le trottoir du nouvel arrêt, situé côté nord, était trop haut, il râpait le bas de la carrosserie. Il a ensuite fallu une journée à trois personnes pour modifier la hauteur du trottoir afin de corriger cette erreur. Elle pose les questions suivantes :

- Lors de travaux similaires, ne serait-il pas plus simple de faire les tests avec un bus avant la fin des travaux, cela éviterait de faire deux fois le travail ?
- Les bus auraient-ils des hauteurs différentes entre les roues et la carrosserie, ce qui expliquerait une telle erreur ?
- Qui paiera les frais de ces travaux supplémentaires?

M. Victor ALLAMAND n'est pas d'accord avec Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY concernant sa réponse au sujet de la piste cyclable à la Rue Neuve. Il l'estime dangereuse car les automobilistes ne voient pas monter un cycliste et ne comprend pas pourquoi on fait passer les cyclistes par la rue St-Jean/Rue Neuve alors qu'une bande cyclable existe depuis longtemps qui passe par la rue des Marchandises puis la rue Perdttemps pour arriver au même endroit. Il espère que cela ne restera pas trop longtemps.

Mme Josette GAILLE fait remarquer que le jeudi 19 novembre, la Fondation du Midi organisait une séance d'information à la salle du Conseil communal. A l'issue de cette séance, le directeur a dit son regret de ne pas pouvoir offrir le verre de l'amitié aux participants, qui auraient pu ainsi partager leurs expériences, mais il lui a été répondu que la commune de Nyon interdit de boire et de manger dans cette salle. Or, une semaine auparavant, le 12 novembre, l'UEFA remettait les prix de la Fondation pour le développement du sport et là, par la grâce du Bon Dieu ou de ses apôtres, une collation était offerte à l'issue de cette séance. Il y a deux poids deux mesures dans cette commune, certains, au bénéfice d'une célébrité ou au bénéfice d'un coup de pouce, reçoivent des autorisations qui sont refusées à d'autres. Elle estime qu'il y aurait lieu de mettre un peu d'ordre dans les directives des différents services.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'il est navré que la Fondation du Midi n'ait pas pu offrir un verre, il y a probablement eu un malentendu. La règle est qu'il est interdit de manger dans la salle, mais on peut le faire à la buvette. Si les directives ne sont pas bonnes, il veillera à ce que l'information soit convenable. D'autre part, ce n'est pas l'UEFA, mais la Fondation pour le développement du sport, qu'il préside, mais ce n'est pas pour cette raison qu'on a le droit de boire un verre.

M. Régis JOLY fait remarquer que depuis quelques semaines, on voit des encarts publicitaires dans La Côte, relativement anonymes, avec des personnalités de la place qui soutiennent le projet de l'Usine à Gaz. Il demande si ces encarts publicitaires sont payés par l'association Usine à Gaz et si tel devait être le cas, il serait très emprunté de voter les importantes subventions octroyées pour faire de la publicité alors que le Conseil n'a pas encore eu à débattre de ce crédit.

M. David LUGEON signale qu'il déposera avec M. Maurice FREI un postulat lors de la prochaine séance, suite à celui de M. Pierre WAHLEN concernant la rue du Vieux-Marché. Il est intéressant mais ne leur paraît pas complet, notamment du point de vue culturel. Il demande à la Municipalité de rendre réponse plus tard, aux deux postulats en même temps, sous réserve d'acceptation du Conseil communal.

Mme Jessica JACCOUD est ravie de constater que le PLR, en la personne de M. Joly, se soucie de qui paie et qui est derrière les publicités parues dans La Côte. Elle espère que le PLR aura la même rigueur lorsqu'il s'agira de déterminer qui paie sa campagne de pub.

M. Fabien BOURQUI demande ce qui est advenu du pin à la route du St-Cergue 24.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS l'informe qu'il y a eu une confusion dans les décisions entre deux pins. Un était réellement malade et a été coupé et dans la confusion, le service a donné une autorisation d'abattage qui a été suspendue. Celle-ci sera annulée concernant le deuxième pin. La commission des arbres sera avertie.

## **9. *Préavis N° 243 concernant la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon***

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN signale que la commission des affaires régionales, qui a eu l'occasion de faire un rapport à la Municipalité et faire une série de propositions d'amendements, se tient volontiers à disposition de la commission dans ce cadre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. **Préavis N° 244 concernant le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'700'000.- pour financer la participation de la ville de Nyon au DISREN du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2019**

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY estime qu'il est important que la COFIN soit consultée par la commission ad hoc.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. **Préavis N° 245 concernant la cession des actions nyonnaises de Télé-Dôle SA au Conseil régional du district de Nyon**

La discussion est ouverte.

M. Christian PERRIN participe régulièrement aux assemblées générales de Télé-Dôle SA et se pose la question de savoir si c'est une bonne idée de céder nos actions au Conseil Régional parce qu'ils sont en train de préparer une location à une société française. On devrait encaisser CHF 500'000.- mais investir régulièrement CHF 400'000.- pour les frais d'entretien. Il se demande si c'est vraiment le rôle du Conseil Régional de gérer ce genre de choses et si on ne devrait pas plutôt s'approcher des Français, voire leur céder nos actions ou prendre une participation dans leur capital et eux dans le nôtre afin d'avoir quelque chose de plus rationnel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. **Préavis N° 246 concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision. Demande de crédit : contribution annuelle au fonctionnement de la télévision régionale, à hauteur CHF 240'000.- ; participation à l'investissement initial pour la diffusion quotidienne et en direct, à hauteur de CHF 60'000.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. **Préavis N° 247 concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 136'109.- pour le remplacement et l'achat de deux véhicules utilitaires et d'une machine d'entretien en 2016**

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND faisait partie de la même commission l'année dernière et fait quelques remarques à l'attention de la commission. Il revient sur la justification du besoin pour le Service de la culture selon le préavis 247 qui mentionne que « *La Culture, (...) contrairement à d'autres services communaux ne dispose pas de son propre véhicule utilitaire.* » Il espère que ce n'est pas une course inter-service et se demande si la Municipalité ne devrait pas se pencher sur la gestion d'une flotte de véhicules communs. A lire le préavis, pour la Culture, toutes les solutions autres que le véhicule sur mesure et affecté au seul service sont plus

chères. C'est comme les copieurs, l'indépendance n'a pas de prix. Concernant la justification du besoin pour le Service sports manifestations et maintenance, il est mentionné que le fourgon actuel a parcouru ces 2 dernières années 9'000 km. La commission du préavis 187 s'était informée auprès des services pour savoir si le report de l'achat de 2 ans ou 9'000 km pour respecter les durées de remplacement établies par la Municipalité posait problème. La réponse du service a été « *le fourgon actuel (Citroën Jumper) ne devrait, à première vue, pas engendrer de frais trop conséquents en termes de service pour ces 2 prochaines années et le maintien de ce véhicule ne sera pas aussi pratique et performant que celui qu'il est prévu d'acheter. Toutefois, nous pouvons préciser que cette solution n'amoinerait pas trop gravement les activités actuelles de la Maintenance. Le véhicule ré-homologué ne roulera cependant plus qu'à l'essence.* » Il pense que c'est un monde merveilleux de regretter qu'un véhicule roule qu'avec un seul carburant et se demande si nous ne devrions pas établir une exigence supplémentaire, que le véhicule ait 5 roues pour en avoir une en réserve. Plus sérieusement, le rapport 187, mentionnait que « *A travers l'odyssée du fourgon bi-carburants fossiles du Service sports, manifestations, il apparaît que la Municipalité devrait revoir ses exigences environnementales. L'acquisition d'un véhicule essence et gaz augmente le prix d'achat, coûte plus cher à l'entretien et conduit parfois à des frais pour supprimer le dispositif d'un des carburants ou encore diminue l'espace dans le coffre et le poids du matériel transporté.* » Il ajoute encore que même les tableaux utilisés dans les préavis ne correspondent souvent pas à la réalité. On trouve des fois un véhicule léger 100 % électrique qui est coché avec l'utilisation d'une filière alternative. Cette filière alternative n'a aucun sens. Soit l'on fait le choix d'un carburant fossile ou de l'électricité, mais pas ce mix coûteux et non performant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**14. *Préavis N° 248 concernant des crédits supplémentaires 2ème série au budget 2015 – Demande de crédits supplémentaires de CHF 347'500.- au budget 2015, partiellement compensés à hauteur de CHF 224'700.-, pour un montant net de CHF 122'800.-***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**15. *Préavis N° 249 concernant le règlement communal sur la distribution de l'eau - Adoption de la nouvelle version du règlement, adaptée aux modifications de la loi cantonale sur la distribution de l'eau***

La discussion est ouverte.

M. Christian PERRIN, en tant que premier nommé signale que la date du 16 décembre ne convient pas et, en accord avec le Municipal concerné, repousse au 14 janvier 19h.30

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**16. *Rapport municipal N° 250 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Michel HAINARD, du 1er septembre 2015, concernant la modification des horaires de bus entre la Gare et Terre-Bonne***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**17. Motion de Mme Jessica JACCOUD intitulée « Pour une police de proximité auprès des élus communaux ».**

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY est étonnée que ce soit une motion et rappelle que l'association intercommunale regroupe trois communes et que l'on ne peut pas demander aux autres de répondre à cette motion. De plus, il y a douze personnes au sein du Conseil qui en font partie et qui devraient eux-mêmes répondre au Conseil. Elle voit mal la Municipalité répondre à une question qui concerne les Conseillers. Elle propose en tout cas qu'elle aille en commission ou soit traitée par les douze Conseillers concernés. D'autre part, elle signale qu'il existe un rapport de gestion envoyé à tous les Conseillers communaux.

Mme Jessica JACCOUD précise que le rapport de gestion n'a rien à voir avec la présente demande puisqu'il est rédigé par le comité directeur de l'association intercommunale, donc l'organe exécutif. Avant de déposer cette motion, elle s'est renseignée auprès d'autres communes qui ont plus l'habitude de travailler avec des associations de communes pour toutes sortes de services et très régulièrement elles entendent une personne qui rapporte sur les activités. Cela permet de conserver le lien et éviter des surprises sur certains éléments qui se passent au conseil intercommunal et dont le conseil communal n'a pas connaissance. Elle maintient la motion et son renvoi en Municipalité.

M. le Président précise que c'est une motion car elle demande à la Municipalité de faire une proposition d'introduction d'un article ou d'un paragraphe du règlement communal pour que la procédure proposée par la motionnaire puisse avoir lieu. Le service des communes a confirmé que cette procédure était juste. Les attributions du conseil communal au point 13 mentionnent qu'il est du ressort du conseil communal d'agir sur le règlement. Le Conseil aurait pu lui-même faire une proposition mais il trouve plus simple que la Municipalité et son service juridique propose qu'un article soit introduit dans le règlement et qui permette ce que souhaite la motionnaire. Il prie la Municipalité de faire une proposition au Conseil dans ce sens.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY souhaite que le Conseil se prononce afin de savoir s'il s'agit de la volonté d'une seule Conseillère ou s'il y a une réelle volonté de l'ensemble du Conseil. Elle ne désire pas faire travailler le service juridique, proposer un article qui ne serait pas souhaité par une majorité. Le travail dans une commission permettrait de voir s'il y a une réelle volonté.

M. Laurent MIEVILLE propose également de renvoyer la discussion en commission. Il souhaite également en discuter au sein des représentants à l'association intercommunale et il faut savoir que dans celle-ci il y a une très grande sensibilité des communes par rapport au rôle que Nyon joue qui est très dominant. Il y a eu beaucoup de réactions lorsque la COFIN s'est saisie du budget et avait agi de manière assez unilatérale et il faudrait en discuter. Il est également étonné que le conseil intercommunal n'ait pas été saisi du sujet.

M. Alexandre DEMETRIADES pense que la commission aux affaires régionales a exactement le même rôle et il ne voit pas pourquoi cela serait compliqué de faire un rapport annuel sur le travail fait. Il estime que cela ne devrait pas nécessiter un gros débat et que la demande est légitime. Il recommande d'accepter la motion sans passer par une commission.

Mme Jessica JACCOUD précise à M. Miéville qu'il ne faut pas tout mélanger que le fonctionnement d'une association de communes est réglée par une loi cantonale et qu'il faut passer par le Grand Conseil pour la faire changer. Le point précisé relève uniquement d'une question d'information transmise aux Conseillers communaux à l'instar de ce qui se fait dans une grande majorité de communes. Elle maintient son souhait de l'envoyer directement à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes souhaitent le renvoi en commission.

**18. Postulat de Mme Yara BARRENSE-DIAS intitulé « La gestion de la neige et de la glace sur les routes nyonnaises, une facture salée pour l'environnement ? »**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse la prise en considération du postulat par 40 non, 37 oui et 4 abstentions. Le postulat est classé sans suite.

**19. Postulat de M. Sacha SOLDINI intitulé « Pour la création d'une commission permanente de la mobilité »**

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD remercie M. Soldini pour ce postulat qui va dans la même direction que deux interventions que le PS a déjà faites. Elle souhaite apporter quelques compléments. Depuis le début de la législature, de nombreuses commissions consultatives ont été créées, ce qui a entraîné une augmentation de la mobilisation des groupes et de facto du travail à fournir. Si le PS a les forces nécessaires pour fournir le travail demandé, il s'inquiète à long terme de l'augmentation du nombre de commissions qui vont de plus en plus solliciter les membres de ce Conseil. D'autre part, ces commissions consultatives, comme leur nom l'indique n'ont pas de pouvoir décisionnel et elle souligne qu'il ne faut pas attendre de représenter un contre-pouvoir. Enfin, la création d'une telle commission nécessite des discussions préalables comme par exemple, sa composition, ses compétences, la fréquence de ses rencontres, de quelle manière elle communique au Conseil (rapport annuel, rapports réguliers sur ses travaux...), tous ces éléments doivent être déterminés. Elle propose à M. Soldini d'exposer ses intentions ou d'en discuter en commission.

M. Sacha SOLDINI précise qu'il ne voulait pas faire le règlement de la commission et estime que la Municipalité a les compétences pour cela. Il s'agit d'une demande faite à la Municipalité qui va revenir avec un projet et on pourra en discuter à ce moment. Les intervenants peuvent évoluer. Il pense également qu'il s'agit d'un outil intéressant pour le Conseil, car il est difficile de se faire interpeller par des passants et ne pas avoir une vision directe. Cela permettra également aux Conseillers de cette commission de remonter des dysfonctionnements. Il s'agira d'un outil d'information et d'échange, même s'il n'y aura pas de pouvoir décisionnel. Cela serait sur le modèle de la commission d'accueil de la petite enfance.

M. Alexandre DEMETRIADES fait la demande formelle d'envoyer le postulat à une commission et l'on pourra se déterminer sur l'utilité de créer cette commission et des questions pourront également être posées aux Municipaux.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

**20. Postulat de Mme Josette GAILLE & Consorts intitulé « Pensons à l'environnement ».**

La discussion est ouverte.

M. le Président précise que ce postulat est le résultat d'une réflexion menée dans le cadre du Bureau, il est signé par tous. Au lieu du postulat, le Bureau aurait pu s'adresser directement à la Municipalité, mais après réflexion et en avoir discuté avec le canton, il s'avère que c'est la meilleure solution pour permettre au Conseil de s'exprimer.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la Municipalité a la compétence de faire le préavis si nécessaire, mais il pense qu'il serait utile qu'il y ait d'abord une discussion au sein d'une commission, puis la Municipalité fera un préavis. Toutefois, il ne souhaite pas faire cette étude si celle-ci sera ensuite refusée.

M. Jean-Claude MERMILLIOD pense que la commission devrait faire une petite enquête pour savoir qui réellement n'a pas un PC ou une tablette qui puisse être utilisée pour ses besoins. Ensuite, il s'agirait de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles peu de personnes utilisent l'électronique plutôt que les documents écrits.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

**21. Réponse à l'interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES intitulée « Usine à Gaz : au-delà des murs »**

La discussion est ouverte.

Pour Mme Roxane FARAUT-LINARES, à la lecture du préambule et des premiers paragraphes, il lui paraît important de réitérer sa position affirmée clairement dans son interpellation et qui signifiait l'indispensable gestion associative du lieu. Elle n'a jamais remis en cause la gestion du site à une association. Ils ont donc dû mal la lire, au vu de l'énergie mise dans la pertinence de ce modèle. Ils exposent ensuite certaines affirmations financières. Ils rapportent que la subvention de la ville de Nyon se monte à 35% du budget d'exploitation du lieu. S'il est vrai que la convention subventionnée se monte à CHF 410'000.- par an et CHF 15'000.- de matériel, ils occultent le fait que l'Association Usine à Gaz ne paie pas de loyer alors que la mise à disposition des infrastructures a bien entendu une valeur économique qui doit être chiffrée, de même que l'association touche des revenus issus de la location du site à d'autres acteurs culturels, tel que le FAR°, Visions du Réel, les Hivernales, etc... En outre, compte tenu de ses prestations en nature, elle doute que la participation de la ville de Nyon soit de 35%. Elle trouve qu'il serait intellectuellement honnête que toutes les formes de subventions, qu'elles soient pécuniaires ou en nature, soient intégrées, lors de l'affirmation de tels pourcentages et également dans la presse. Elle ne remet pas en cause le soutien financier à l'association, mais la manière dont la Municipalité le détaille dans sa réponse. Enfin, quant au point essentiel de la réponse, à savoir la mise au concours de la gestion du futur pôle culturel, la Municipalité trouve cette question « pertinente » lors d'un changement aussi important de paradigme, mais ne compte pas entrer en matière. La Municipalité ne voit aucune autre association capable de prétendre à l'exploitation du lieu et cela sans mise au concours. Le manque d'ouverture de la Municipalité nous privera finalement d'en avoir la certitude. La Municipalité aurait éventuellement pu partiellement entrer en matière, cela aurait permis à d'autres acteurs culturels de travailler en collaboration avec l'association Usine à Gaz. Nous avons la chance d'avoir à Nyon foison de compétences des milieux artistiques et cela aurait certainement permis une émulation luxuriante. La Municipalité dit travailler depuis de nombreux mois afin de préciser le futur cahier des charges de ce centre, et elle se demande s'il a fait l'objet d'une consultation générale auprès de l'ensemble des milieux culturels nyonnais. Dans la convention de 2013, il est signifié que l'Usine à Gaz sert un projet qui correspond à la politique culturelle de la Municipalité. Elle se demande quand la Municipalité entend l'exposer avec une vision à long terme. Enfin, réduire son interpellation à un « pour ou contre » M. Schmidt est totalement et intentionnellement réducteur, mais cela a le mérite d'éviter de répondre aux questions de fond. La question qui l'anime ici n'est pas de savoir si M. Schmidt pourra rester à l'Usine à Gaz jusqu'à la retraite, mais de savoir quelle est la politique culturelle pour cette salle, pour quel public et quels en sont les buts. C'est avec cette intention qu'elle déposera en janvier un postulat demandant à la Municipalité de fournir au Conseil un rapport leur exposant en détails sa politique de la culture et sa vision à long terme pour notre ville. Pour terminer et afin que nul doute ne soit possible quant à ses intentions, elle réaffirme son soutien à la création de ce futur pôle culturel.

M. le Municipal Olivier MAYOR remercie Mme Faraut-Linarès pour son soutien réitéré et sans aucune ambiguïté à ce projet. Il tient à préciser que si l'association ne paie pas de loyer c'est par choix dans le cadre d'une délégation de pouvoirs publics. Leurs prédécesseurs ont fait ce choix qui est tout à fait judicieux au vu de l'expérience faite ces vingt dernières années. C'est également pour soutenir le bénévolat. C'est dans ce sens que la Municipalité a voulu montrer son soutien à cette association en rappelant qu'il s'agit d'une délégation de service public. Ensuite, par rapport aux conditions auxquelles les subventions sont attribuées, il rappelle que chaque année, la commission des affaires culturelles attribue les subventions ponctuelles,



mais également les subventions annuelles de l'ensemble des bénéficiaires. Il rappelle que la COFIN souhaite que ces conventions soient présentées à la commission des affaires culturelles, ce qui est le cas désormais. La future convention aura le même processus au sein de cette commission qui préavis son opinion.

M. Jacky COLOMB revient sur la gratuité de la salle. Pour les autres associations, elles paient leurs salles et, en contrepartie, elles touchent des subventions. Il s'interroge pourquoi ce système n'a pas été mis en place tout de suite pour l'Usine à Gaz. Cela serait plus clair d'augmenter le montant de la subvention du prix de la salle. Quand une subvention est donnée au FAR° qui va ensuite payer la location à l'Usine à Gaz, c'est également une augmentation de la subvention indirecte. Toutes ces choses sont mal définies, mais pourraient être acceptées si l'Usine payait son loyer, ce qui serait clair pour tout le monde. On pourrait dire que l'Usine à Gaz reçoit tel montant de subvention, mais paie tous ses frais.

Mme Roxane FARAUT-LINARES ne suit pas sa position mais estime que cela devrait être chiffré et entrer dans le pourcentage de la subvention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**21bis Réponse à l'interpellation urgente de de Mme Florence DARBRE GUBBINS concernant la fresque de Bodjol à l'école du Couchant. (en annexe)**

La discussion est ouverte.

Mme Florence DARBRE GUBBINS fait remarquer qu'elle avait émis un souhait, que dans le cas où cette fresque serait démolie, ce qui va être le cas, d'étudier la possibilité de prendre des photos professionnelles pour en garder un souvenir. Elle souhaite avoir une réponse.

M. le Municipal Claude ULDRY lui confirme que la Municipalité a décidé d'effectuer une documentation photographique de l'œuvre afin de la porter à l'inventaire artistique de la ville de Nyon. Il l'assure que le photographe est déjà venu, il s'agit de M. Gindroz qui a auparavant fait un reportage sur le temple.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**22. Interpellation de Mme Séverine LUGEON intitulée «Quid de la conciliation extrajudiciaire, plus de quatre ans après le dépôt du postulat du Conseiller Steve Equey?»**

**23. Interpellation de Mme Jessica JACCOUD intitulée « Des bus nyonnais en correspondance avec les horaires des trains CFF ? »**

Mme Jessica JACCOUD rappelle que les bus 802 et 803 desservent le nord de Nyon, mais également les deux P+R de la Gravette et de la Petite Prairie pour lesquels le Conseil a alloué des budgets pour leur réalisation. Ces P+R sont vides, les utilisateurs manquent et elle lance la réflexion de savoir si, en plus, les bus depuis ces parkings ne correspondent plus aux horaires de train de savoir s'ils vont être utilisés. Deuxièmement, elle informe la Municipalité que lors de sa réponse, elle ne se satisfera pas de l'explication qui consiste à dire que seuls les bus régionaux sont coordonnés aux trains, cela consisterait à simplement avouer de la part de la Municipalité de Nyon que les villages environnants sont mieux desservis que les Nyonnais. Elle pense que nos citoyens méritent également d'avoir une liaison avec la gare digne de ce nom, surtout quand on considère que le développement de la ville sera de plus en plus excentré.

**24. Divers en rapport avec la séance.**

M. Yvan CORNU, s'il comprend bien le concept des horaires, constate que même quand les bus sont à l'heure, ils arrivent en retard.

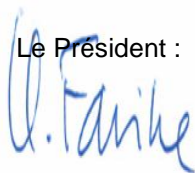
M. Pierre WAHLEN est choqué par les termes utilisés par M. Philippe GLASSON contre la curée de la Municipalité et contre l'amateurisme des services de la ville. Il lui conseille de raison garder et que lorsque l'on se permet d'utiliser des termes pareils, on étudie ses dossiers de manière sérieuse, ce qui permettra de trouver dans le préavis des montants pour les équipements scénographiques clairement décrits pour un montant de CHF 500'000.-. On est certes en période électorale, il est de bon ton de critiquer la Municipalité, en même temps derrière ces préavis il y a des gens qui travaillent et il trouve que les termes utilisés sont inacceptables.

Allocution de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h.55

### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Claude FARINE

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation de Mme Florence DARBRE GUBBINS  
Discours de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT

## **Discours du Syndic lors de la séance du Conseil communal du lundi 7 décembre 2015**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au terme de cette année 2015 et à six mois de la fin de la législature, je tiens à vous exprimer les remerciements de la Municipalité pour la confiance accordée et vous dire sa considération pour tout le travail que vous avez accompli cette année.

Cette dernière séance de l'année m'offre le privilège et le plaisir d'adresser un grand merci à vous tous, membres du Conseil communal, pour votre engagement en faveur de notre Ville.

C'est aussi l'opportunité de dresser un rapide bilan de l'année écoulée.

La Municipalité a déposé 38 préavis et 16 rapports, soit 54 textes devant votre Conseil. Depuis le début de la législature, nous avons déjà déposé 250 préavis et rapports. Soit 25% de plus que pour la même période de la précédente législature. Au-delà des chiffres, il faut souligner l'importance des projets acceptés par le Conseil communal. Trois écoles, une piscine, des salles de sport, des structures d'accueil pour les plus petits, une auberge de jeunesse, un droit de superficie pour un EMS et un skate-park, tout cela et beaucoup d'autres préavis ont été votés en cette année 2015 et c'est un exploit!

Ce rythme soutenu confirme les besoins urgents et importants de notre ville en mutation, ce qui engendre aussi un important travail pour le personnel communal. Ce qui ne va pas sans provoquer parfois du stress ou des tensions.

Ce bilan souligne l'efficacité de notre administration communale. Car il ne faut pas sous-estimer l'intense activité déployée pour le fonctionnement de notre Ville et toutes les prestations à la population nyonnaise. Que nos collaborateurs et collaboratrices soient ici remerciés pour leur excellent travail et nos chefs de Service félicités pour leur remarquable sens des responsabilités.

En 2015, 37 projets ont été acceptés. Huit ont été refusés (dont quatre réponses à des postulats) et 11 ont été amendés.

Il s'agit d'un nombre inhabituellement important d'objets amendés ou refusés. Je me plais toutefois à souligner que les différentes sensibilités politiques au sein de cette assemblée n'ont que rarement engendré des clivages synonymes de blocages.

### **En 2015, la Municipalité a bien fonctionné:**

Au cours des douze derniers mois la Municipalité a pris 820 décisions lors de 46 séances. Sans dévoiler le secret des délibérations, je peux vous préciser que les décisions sont presque toujours le résultat d'un consensus. Très rares sont les cas où il a fallu procéder à un vote.

Je tiens à remercier ici mes collègues de la Municipalité pour leur dévouement constant en faveur de nos concitoyens.

Enfin, je me plais à souligner la qualité de nos relations avec le Conseil communal. Je profite ici de remercier, au nom de la Municipalité, Jacky Colomb et Claude Farine, les deux présidents de votre Conseil en 2015. Je les remercie vivement pour leur collaboration très constructive dans un excellent climat de confiance. Et un grand merci aussi aux membres de votre Bureau et aux membres des deux commissions permanentes des Finances et de Gestion qui effectuent un énorme travail tout au long de l'année.

## **Regard sur le futur :**

Après ces regards sur 2015, il nous faut évoquer les perspectives pour l'année à venir.

Il reste 19 préavis à l'étude, dont 8 déposés ce soir. Les commissions ont donc un menu copieux pour les prochaines semaines. Et ce n'est pas fini car de nouveaux préavis seront déposés au début de l'année 2016. La fin de la législature ne se fera pas en roue libre.

Sur le plan financier, on peut dire que la situation, sans être idéale, reste favorable. Nous sommes dans une région privilégiée par un remarquable développement économique, mais nous devons rester très attentifs. En effet, le budget 2016 est déficitaire et notre marge d'autofinancement est insuffisante pour faire face aux investissements déjà décidés ou à venir.

Le nombre de projets en cours de réalisation et plusieurs grands chantiers à l'horizon engendreront une augmentation de notre endettement.

Mais nous devons faire face à nos responsabilités. Des logements sont en construction. Certaines infrastructures vont accompagner ce développement, et il reste encore quelques efforts à consentir pour des équipements en faveur du sport, du social, de la culture ou du tourisme.

Les problèmes de la circulation automobile occasionnés par l'augmentation de la fréquence des bus aux ¼ d'heure sont pour la plupart résorbés, même si le sujet demeure une préoccupation des Nyonnais. Par contre, l'amélioration des transports publics est un point positif.

A vous toutes et tous, à mes collègues de la Municipalité, je voudrais vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année 2015. J'exprime le vœu que la prochaine campagne électorale soit une opportunité d'un débat riche mais digne sur les enjeux pour Nyon et ses habitants pour les prochaines années.

A l'issue de cette séance, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle verrée qui vous est offerte au Carnotzet communal.

Le public, tout comme les représentants de la Presse, que je salue et remercie au passage pour la couverture de nos travaux, sont évidemment les bienvenus.

Daniel Rossellat

Nyon, le 7 décembre 2015

## Réponse à l'interpellation urgente de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins au sujet de la fresque de Bodjol à l'école du Couchant, déposée lors du Conseil communal du lundi 9 novembre 2015

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Florence Darbre Gubbins du 9 novembre 2015 demandant à la Municipalité « d'établir un constat de faisabilité et de coût pour tenter de sauver la fresque de Bodjol en la désolidarisant du mur ».

Sur la recommandation de l'interpellatrice, le Service architecture et bâtiments a fait venir sur place Alain Besse, spécialiste de l'atelier de restauration Sinopie, le mardi 17 novembre. Ce dernier nous livre les conclusions ci-après.

La fresque de Bodjol est peinte probablement avec une peinture au silicate appliquée directement sur le crépi de ciment d'un mur porteur en briques de terre cuite.

Le « décollage » de fresque, à l'aide d'une toile et de colle, donne de bons résultats pour les fresques peintes sur des murs à la chaux ; il est utilisé principalement pour les œuvres du 12 au 18<sup>e</sup> S. Le taux de réussite de cette technique n'est que de 50% pour une fresque peinte sur un crépi au ciment plus dur, tel que c'est le cas pour la fresque de Bodjol. Cette technique, si elle était retenue, demanderait un essai préalable, avant de se risquer à la mettre en œuvre sur l'ensemble de la fresque, sans pour autant garantir une réussite totale.

Le temps de travail nécessaire pour cette opération demande au total, essais compris, quatre semaines. De plus, elle exige durant toute cette période des conditions climatiques particulières, soit pas de gel et une température constante d'au moins 10°C, sous peine de devoir recommencer toute l'opération. Son coût est estimé à environ CHF 22'000.-.

Cette technique est cependant difficilement envisageable en regard du planning du chantier, puisque la démolition du bâtiment devrait être terminée avant la fin de l'année et donc débuter déjà dans deux semaines.

### Conclusion

Au vu des considérations ci-dessus, la Municipalité a décidé de renoncer au « décollage » de la fresque de Bodjol à l'école du Couchant et d'effectuer une documentation photographique de l'œuvre afin de la porter à l'inventaire artistique de la Ville de Nyon.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

  
P.-François Umjglia